

N° 7

Mars 2022

### Sommaire :

- ▶ Devenez assesseur.e
- ▶ Dossier : le Cocon est né !
- ▶ Chantiers jeunes
- ▶ Laboratoire extérieur des Gratte-Ciel
- ▶ Passeport Bénévole
- ▶ CCAS : 2 nouvelles plaquettes
- ▶ Démocratie ouverte
- ▶ Nouvelle dans l'annuaire
- ▶ Le Contrat d'Engagement Républicain (CER)

## ÉDITO

Les projets de la vie associative avancent à bon train :

- nous connaissons les membres du Conseil CONSULTATIF de la vie associative, le 10 mai prochain, à l'occasion de notre prochaine soirée de Dialogues. Notre objectif d'organiser la première réunion avant l'été est donc respecté. Vous trouverez en page 2 les missions du Cocon, -c'est son nom-, sa composition et son fonctionnement. Il ne restera plus à ses membres qu'à définir sa feuille de route et ses priorités.

- nous disposerons bientôt des conclusions de l'Observatoire de la vie associative. Si vous n'avez pas encore participé à l'enquête, il n'est pas trop tard. Rendez-vous ici : <https://cutt.ly/obs-villeurbanne> jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

- nous diffuserons également dès le mois de septembre un guide de l'association inclusive. 13 volontaires travaillent actuellement à sa rédaction.

- et nous commencerons à préparer avec le Cocon, l'organisation de la deuxième édition des Assises de la vie associative prévue en novembre 2022.

Parce qu'avec le maire et les agents de la direction de la vie associative, nous ne concevons pas l'animation du réseau et le portage de projets sans vous, soyez nombreux à répondre l'appel à candidature. Nous avons tant à faire ensemble !

**Christine Goyard-Gudfin**  
Adjointe au maire déléguée  
à la vie associative et aux centres sociaux

## ELECTIONS : devenez assesseur.e !

### Venez participer à la tenue d'un bureau de vote lors des élections !

La Ville recherche des citoyens bénévoles pour tenir le rôle d'assesseur, dans ses 80 bureaux de vote pour les scrutins suivants :

- **Les élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022.**
- **Les élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022.**

#### Conditions:

- > Être inscrit sur les listes électorales de la commune de Villeurbanne
- > Être disponible le 10 et/ou le 24 avril ainsi que le 12 et/ou 19 juin, présent à partir de 7h45 dans son bureau de vote d'affectation jusqu'à la fin du dépouillement.

#### Missions:

- > Après vérification de l'identité de l'électeur par le président, l'assesseur doit rechercher le nom de la personne sur les listes d'émargement, la faire émarger et apposer la date du vote sur la carte électorale.
- > Lors de la fermeture du bureau de vote, l'assesseur assiste le président lors du comptage des émargements.

Vous trouverez toutes les explications ainsi que le formulaire d'inscription sur le site internet de la Ville de Villeurbanne.

- [Accueil](#) > [Démarches](#) > Elections – Citoyenneté > Devenir assesseur dans un bureau de vote
- <https://demarches.villeurbanne.fr/elections-citoyennete/etre-assesseur-dans-un-bureau-de-vote-2022/>



# Dossier : le COCON est né !

Le COCON, c'est le nom du tout nouveau Conseil CONSULTATIF de la vie associative. Et il porte bien son nom, puisqu'il a comme prérogative, entre autres, de favoriser l'interconnaissance entre associations pour mieux mutualiser et faire ensemble et donc participer à l'ECLOSION de projets. CO-CON comme CO-CONstruction aussi : depuis les Assises nous nous employons à co-élaborer tous les projets du plan d'actions de la vie associative. Le Co-con c'est d'ailleurs, l'action 12 de notre plan.

Ses prérogatives sont donc :

- l'animation et la valorisation du réseau associatif

Le Cocon comme force de proposition pour la dynamisation du réseau associatif, investi d'une mission de coordination des actions collectives ou s'adressant aux associations.

- le porte-parole des associations

Le Cocon comme instance de dialogue entre les associations et la municipalité, pour faire entendre la voix des associations. Lieu de réflexion, de débats ; organe consultatif pouvant formuler propositions et conseils.

Il participera aussi très opérationnellement à :

- la construction des soirées de Dialogues et des Assises.

- la coordination des projets collectifs.

Sa composition :

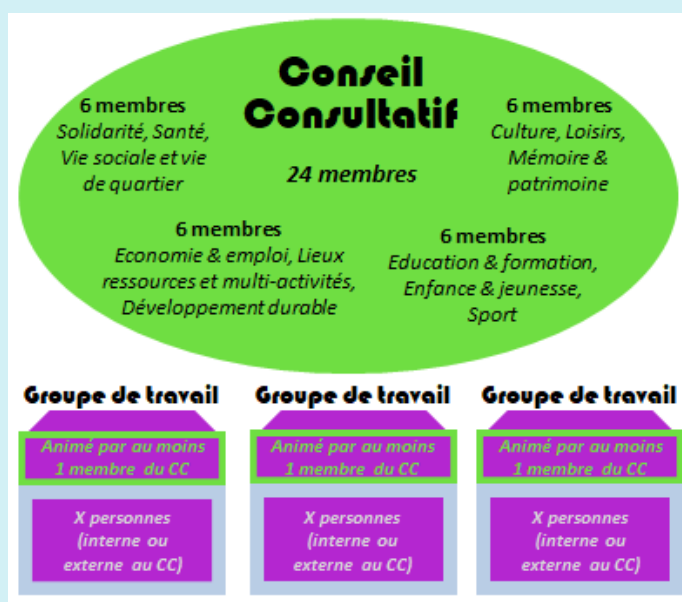
Le Conseil CONSULTATIF sera donc composé de 24 membres associatifs. Parce que vous avez souhaité une représentation équilibrée des associations en son sein, il y aura :

- 6 membres représentant les associations investies dans la **solidarité, santé, vie sociale & vie de quartier**

- 6 membres représentant les associations investies dans **l'économie & emploi, lieux ressources & multi-activités, développement durable**

- 6 membres représentant les associations investies dans **l'éducation & formation, enfance & jeunesse, sport**

- 6 membres représentant les associations investies dans la **culture, loisirs, mémoire & patrimoine**



**Le mode de désignation de ses membres et la durée du mandat :**

Comme vous l'avez décidé, après un appel à candidature, nous procéderons à un tirage au sort pour composer le Conseil Consultatif. La durée du mandat sera de 2 ans.

Les associations candidates devront présenter un binôme avec un-e représentant-e titulaire et un-e deuxième représentant-e remplaçant-e en cas de démission.

**La création de groupes de travail**

Pour encourager l'engagement et la réflexion et favoriser les projets, des groupes de travail permanents ou ponctuels pourront être créés et toute association le souhaitant pourra participer aux travaux. Une seule condition : ces groupes de travail devront être présidés par un membre du Cocon.

Après deux ans de fonctionnement, un bilan sera réalisé et les prérogatives, la composition, le mode de désignation et la durée du mandat pourront être questionnés.

**!! Appel à candidature !!**

**pour participer au futur Conseil CONSULTATIF / Cocon de Villeurbanne**

Toutes les associations villeurbannaises qui le souhaitent peuvent présenter leur candidature au COCON ainsi que les associations hors Villeurbanne présentes dans l'annuaire (liste à retrouver sur Wikilleurbanne).

**Vous avez jusqu'au 2 mai pour candidater en ligne <https://cutt.ly/tATWuEI> ou en remplissant un formulaire** (à télécharger sur Wikilleurbanne.fr) et à renvoyer au Centre culturel de la vie associative – 234 cours Emile Zola – 69 100 Villeurbanne.

La liste des candidatures validées sera publiée le 6 mai et nous nous retrouverons le 10 mai à l'occasion d'une soirée de Dialogues pour le tirage au sort des futurs membres du Cocon de Villeurbanne.

## CHANTIERS jeunes

### Besoin d'un coup de main ponctuel dans votre association ?

Petits travaux, peinture, entretien, archivage, service à la personne, cuisine... N'hésitez pas à faire appel à un ou plusieurs jeunes volontaires en Chantiers Jeunes !

Les jeunes sont présents durant une semaine (environ 24h) dans les services municipaux ou dans des associations partenaires de la ville. En contrepartie de leur investissement, la ville leur verse une gratification leur permettant de réaliser un projet de loisirs ou de départ en vacances.

Cet été, les chantiers fonctionneront du 5 juillet au 6 août.

Pour plus de renseignements ou pour proposer une mission, n'hésitez pas à contacter Darlène Ngavet à la direction Jeunesse – [darlene.ngavet@villeurbanne.fr](mailto:darlene.ngavet@villeurbanne.fr) - 04 78 85 55 82.

## PASSEPORT Bénévole

### Le nouveau passeport bénévole est disponible

Le nouveau passeport bénévole est disponible chez France Bénévolat Lyon-Rhône. C'est un livret de reconnaissance et de valorisation de l'expérience bénévole. Il s'adresse à tous les bénévoles et permet aux plus jeunes en particulier de faire un bilan initial sur leurs motivations. Les fiches du Passeport Bénévole ont été validées par l'AFPA et par le Ministère de l'Éducation Nationale et peuvent être utilisées comme pièces justificatives pour compléter un dossier de validation des acquis de l'expérience.

Pour le responsable associatif, c'est une aide pour bien définir en amont la mission du bénévole. Il permet également de valoriser et de reconnaître en aval les résultats obtenus, les connaissances et les savoir-faire développés par le bénévole.

France Bénévolat permet aux jeunes qui souhaitent s'engager dans les solidarités de faire valoir leur expérience dans la perspective de la construction et du développement de leur avenir professionnel.



## Occupation TEMPORAIRE

### Le laboratoire extérieur des gratte-ciel, une opportunité en plein cœur de ville

Dans le cadre du projet urbain Gratte-Ciel Centre-Ville Villeurbanne certains sites restent vacants sur des temps plus ou moins longs. Alors que le foncier est une ressource précieuse, choisir d'occuper ces lieux, présente de nombreux avantages. Nouveau laboratoire de la ville, le "Laboratoire Extérieur des Gratte-Ciel" offre un terrain de jeu, d'expérimentation et de divertissement unique. L'objectif ? Questionner la ville, la changer et apprendre à avoir un impact sur son évolution.

A la fin de l'été 2023, l'ensemble du projet sera amené à trouver une nouvelle vie. Pour que cette expérience éphémère soit une réussite, on a besoin de vous, de votre imagination et de votre avis ! Venez participer, nous rencontrer, vous détendre et profiter du lieu ! Situé en plein cœur des Gratte-Ciel, Le Laboratoire est un espace clos de 7.000m<sup>2</sup> à l'abri de la circulation où il fait bon de se ressourcer, profiter des boutiques des artisans créateurs, participer à des ateliers de végétalisation, boire une bière où manger un burger zéro déchet ! **Plus d'infos :** Facebook « Laboratoire Extérieur des Gratte-Ciel » / Site : <https://www.grattecielcentreville.fr/occupation-temporaire/>

## CCAS : 2 nouvelles plaquettes !

### « Accès au Numérique » et « Accéder à ses droits »

Le CCAS de Villeurbanne a réalisé deux plaquettes à l'adresse des publics en situation de fracture numérique et de précarité.

Dans la plaquette « Accéder à ses droits », figure une liste d'associations aidant les personnes à accéder à leurs droits fondamentaux (alimentation, vêtements, hygiène, prestations sociales...).

Dans la seconde plaquette qui recense les espaces numériques de Villeurbanne, vous trouverez l'ensemble des structures de la ville offrant la possibilité d'être formé.e. et/ou accompagné.e à l'usage des outils numériques (aussi bien ludiques qu'administratifs).

N'hésitez pas à vous saisir de ces documents lorsque vos publics témoignent de besoins dans ces différents domaines. Ils seront disponibles au CCVA à partir du mois d'avril en version papier et sur Wikilleurbanne en version numérique dès maintenant. Bonne Lecture !

## AGENDA

### Dialogues Ville / associations

- le mardi 10 mai, 18 h – 20 h 30

Tirage au sort des membres du Conseil consultatif

> Centre culturel et de la vie associative

### Villeurbanne capitale française de la culture

- retrouvez le programme à cette adresse :

<https://villeurbanne2022.fr/programme>

### Quoi de neuf à Villeurbanne ?

- retrouvez l'agenda de la ville et les bons plans sorties et découvertes à cette adresse :

<https://viva.villeurbanne.fr/Agenda/list/>

## Nouvelle dans l'annuaire

### Weefund, l'informatique pour tous, pour la planète

Weefund est une association qui lutte contre l'exclusion numérique et le gaspillage électronique.

Leur mission est d'offrir gratuitement un accès à l'éducation numérique aux personnes qui en ont besoin via le réemploi d'ordinateurs issus du parc informatique de structures professionnelles.

Ils proposent plusieurs programmes comme Weejob (autonomiser numériquement les personnes en recherche d'emploi), Weehome (équiper numériquement des familles en situation de fracture numérique et avec des enfants en âge scolaire), Weeteach (équiper les écoles) et Weegive (équiper les associations de médiation numérique).

## DEMOCRATIE ouverte

### Participez à "réinventer la démocratie" avec des activistes du renouvellement de nos institutions

Pour ces acteurs, le renouvellement démocratique est l'urgence capitale des premiers jours du mandat présidentiel. Aussi, Démocratie Ouverte, Les CRD, CCRD, Pacte civique et la Primaire Populaire de Lyon vous accueillent lors de leur assemblée pour la démocratie le dimanche 20 mars !

Ouvert à tous et convivial, cet événement, qui aura lieu dans plusieurs autres villes en parallèle, alimentera la future Convention Citoyenne pour la démocratie. Au programme : débats, solutions concrètes, ateliers...

Participez à cet événement et faites jaillir vos brillantes solutions !

Le 20 MARS 2022 - 10h00-18h00. A l'Espace Zola - 229 Cr Emile Zola.

Détails et inscriptions via le lien suivant : <https://bit.ly/3M2forR>

## Le Contrat d'Engagement Républicain (CER)

### Qu'est-ce que ça change pour vous ?

Prévu par la loi du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République, le décret n°2021-1947 du 31/12/2021 approuvant le Contrat d'Engagement Républicain doit être mis en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

#### Les associations concernées :

Il s'agit d'engagements auxquels doivent souscrire toute association qui :

- . sollicite une subvention d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial,
- . demande un agrément d'Etat ou la reconnaissance d'utilité publique,
- . ou souhaite accueillir un volontaire en service civique.

#### Les sept engagements à respecter :

- . Respect des lois de la République (engagement n°1)
- . Liberté de conscience (engagement n°2)
- . Liberté des membres de l'association (engagement n°3)
- . Egalité et non-discrimination (engagement n°4)
- . Fraternité et prévention de la violence (engagement n°5)
- . Respect de la dignité de la personne humaine (engagement n°6)
- . Respect des symboles de la république (engagement n°7)

#### Les associations qui souscrivent un contrat sont tenues :

- . d'informer par tout moyen leurs membres de l'existence et du contenu de leur engagement et de l'obligation de le respecter
- . de veiller à ce que le contrat soit respecté par les dirigeants, salariés, membres et bénévoles de l'association
- . de prendre des mesures pour faire cesser les manquements dont elles ont connaissance

Désormais, le dossier de demande de subvention mentionnera que l'association s'engage à respecter ses 7 engagements, annexé au dossier. Les conventions feront elles aussi mention du CER.